Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 PP 106 Prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) – Lot 8 : volailles fraiches et lapin.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché public relatif aux prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) – Lot 8 : volailles fraiches et lapin ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (RC) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et l'acte d'engagement (AE) du lot, dont les textes sont joints à la présente délibération, aux prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) – Lot 8 : volailles fraiches et lapin.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il peut ensuite être reconduit trois (3) fois par période successive d'un (1) an pour une durée de validité maximale de quatre (4) ans.

Article 2 : Le préfet de Police est autorisé à signer l'accord-cadre concernant les prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) – Lot 8 : volailles fraiches et lapin avec la société SOCOPRA 130, rue du général MALLARET Joinville, 94400 VITRY SUR SEINE, SIRET : 314 885 781 00034.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la préfecture de Police sont imputées aux exercices 2021 et suivants :
Pour le lot n°8 à la section fonctionnement :
- chapitre 921 - article 921-1312 - compte nature 60623.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO